ERGONOMIE

NOS SERVICES

GRATUITS, inclus dans votre cotisation à la CNESST

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale
Québec

Fière membre du
Réseau de santé publique en santé au travail

Nos intervenants peuvent vous aider à prévenir les troubles musculosquelettiques (TMS)

- ✓ **Identification des risques présents dans votre milieu**
- ✓ **Analyse et priorisation des risques**
- ✓ **Analyse ergonomique approfondie des postes**
- ✓ **Informer les travailleurs sur les risques**
- ✓ **Informer et soutenir l'entreprise pour une prise en charge efficace du risque**
- ✓ **Soutien lors de la recherche et de la mise en place de mesures préventives**
- ✓ **Soutien pour la manutention**

POURQUOI S'EN OCCUPER?

1 lésion sur 4 déclarée à la CNESST est de type TMS

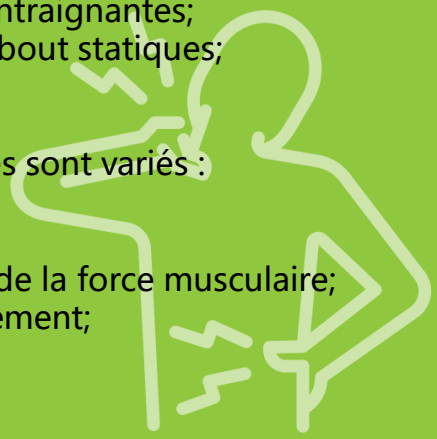
Durée d'absence moyenne du travail pour une lésion TMS : plus de 4 mois

Les problèmes musculosquelettiques peuvent arriver en présence de :

- manutention;
- efforts;
- mouvements répétitifs;
- postures contraignantes;
- postures debout statiques;
- etc.

Les symptômes sont variés :

- douleurs;
- inconfort;
- diminution de la force musculaire;
- engourdissement;
- etc.



Pour débuter une prise en charge des TMS, découvrez les outils sur note site.

POUR PLUS D'INFORMATION, CONTACTEZ-NOUS :
418 623-1010
sat.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca

Les risques reliés aux vibrations

Les outils vibrants comme les meuleuses ou les ponceuses orbitales transmettent des vibrations aux mains et aux bras du travailleur. Ces vibrations peuvent entraîner le syndrome de Raynaud.

Les véhicules, comme les chariots élévateurs ou les véhicules routiers, transmettent des vibrations au corps du travailleur. Ces vibrations pourraient causer ou augmenter des problèmes de dos.

Dans les deux cas, ces effets sur la santé amènent des symptômes qui ont des conséquences sur la vie professionnelle et personnelle des travailleurs.

Les vibrations

Nos ergonomes peuvent vous aider dans la prise en charge des risques reliés aux vibrations.

- ✓ **Identification, analyse et priorisation du risque.**
- ✓ **Mesure quantitative des vibrations.**

 Il est possible de mesurer avec un dosimètre le niveau de vibration des outils ou des véhicules.
- ✓ **Soutien dans l'identification et la mise en place de solutions.**







Consultez toute l'information sur les vibrations sur notre site.

Soutien pour les postes de travail informatique



- Séance d'information de groupe
- Formation de personnes-ressources de l'entreprise
- Soutien pour l'achat d'équipements
- Autres services en prévention

Pour débuter :
Documents de l'APSSAP : Ergonomie et prévention des TMS - APSSAP